

NATURA 2000 « Sucs du Velay-Meygal »



*Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dédié à la préservation d'espèces et de milieux à forte valeur patrimoniale.

Il est le fruit de deux directives européennes, la directive « Oiseaux » de 1979 et la directive « Habitats, faune, flore » de 1992. L'objectif ambitieux de Natura 2000 est de préserver la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Cela fait maintenant plus de 10 ans que le Velay Meygal a été proposé pour intégrer le réseau Natura 2000*

Une animation confiée à l'O.N.F.

L'O.N.F. dans son ensemble et plus particulièrement le chargé de mission Natura 2000, sont chargés d'informer les acteurs locaux sur Natura 2000 et d'accompagner les volontaires qui souhaitent s'investir dans la gestion des espaces naturels.

Une gestion volontaire par les acteurs du territoire

Propriétaires, forestiers, associations sportives et culturelles ou collectivités territoriales, tous peuvent dorénavant marquer leur engagement en faveur de la biodiversité et de la qualité des territoires du Velay-Meygal. Ils peuvent adhérer à Natura 2000 via la charte ou les contrats pour mettre en œuvre une gestion appropriée. (rubrique Questions/réponses page 3)

Une longue mais indispensable concertation

La mise en place de Natura 2000 sur le site a nécessité une concertation, mobilisant l'ensemble des acteurs locaux en comité de pilotage : élus, représentants des propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs, naturalistes. Cette concertation abouti au document d'objectifs, document au cœur du dispositif Natura 2000

CHIFFRES CLES

217
hectares

de superficie

1 département
Haute-Loire (43)

4 communes
concernées

Araules, Champclause,
Montusclat,
St Julien de Chapeuil.





Lande à Myrtille et Callune



Éboulis phonolitique



Huperzia selago L. (Lycopode sélagine)

Questions/ réponses

Qu'est ce qu'une charte Natura 2000 ?

La charte Natura 2000 a pour objectif de **pérenniser les bonnes pratiques de gestion des milieux naturels** altiligériens. Elle prend la forme d'un ensemble de recommandations et d'engagements applicable par grand type de milieux (les éboulis, les boisements, les landes...).

Qu'est ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Un contrat Natura 2000 a pour objectif **de restaurer ou entretenir les habitats naturels et les espèces d'intérêt européen**. Les surcoûts engendrés par la réalisation des travaux sont pris en charge à 100% grâce à un cofinancement de l'union européenne et de l'état. Charte et contrats sont donc des outils de gestion complémentaires.

Quels sont les avantages ?

Ils ouvrent droit à des avantages fiscaux. L'exonération de la taxe foncière sur le non bâti situé sur les parcelles concernées ou la garantie de gestion durable des forêts en complément d'un document de gestion approuvé.

Qui peut s'engager ?

Tout propriétaire ou mandataire, qu'il soit une personne physique ou morale, publique ou privée, peut prétendre à la signature de la charte ou d'un contrat.

Pour toute information, contactez LE COQUEN Michael à l'O.N.F. Bureau d'études Auvergne-Limousin (contact page 5)



Le Meygal, un patrimoine riche mais fragile !

L'intérêt du patrimoine naturel du Meygal n'est plus à démontrer !

Une identité intimement liée aux espaces naturels d'intérêt européen. La majorité des milieux ou « habitats » d'intérêt européen sont typiques du Meygal. Ils contribuent significativement à son identité paysagère : une mosaïque de landes, d'éboulis et d'espaces forestiers. Ces habitats sont souvent de faible superficie mais ils sont présents sur l'ensemble du périmètre du site, justifiant ainsi l'étendue de celui-ci.

Une richesse principalement liée aux milieux ouverts et aux milieux rupestres

Les enjeux de préservation de la biodiversité sur le site « Sucs du Velay-Meygal » sont essentiellement liés à la conservation de la mosaïque créée par les milieux « ouverts » (landes et éboulis) et les milieux forestiers (forêts mûres, clairières, lisières, fourrés...). Celle-ci permet l'expression d'une faune et d'une flore à la fois spécifiques et variées.

Une menace : l'abandon de la gestion traditionnelle des espaces Naturels

Les landes, certains éboulis, les milieux de transitions ont connu un enrichissement ou un boisement sans précédent depuis la seconde partie du vingtième siècle provoquant une uniformisation du paysage et une banalisation de la faune et de la flore. Ce phénomène est (en partie) le résultat d'un changement d'occupations des sols. Natura 2000 apporte les moyens nécessaires aux acteurs du territoire pour conserver au mieux ces espaces patrimoniaux

7
habitats

d'intérêt européen

4
Espèces

patrimoniales*

CHIFFRES CLES

* : deux espèces d'intérêt européen sont situés aux alentours du site Natura 2000



Préserver ces milieux fragiles par un comportement adapté

Automobilistes, motards, promeneurs, vos comportements peuvent avoir un impact sur l'équilibre des milieux et la survie des espèces menacées.

Cette page est consacrée aux règles de bonnes conduites à respecter.

Faites-en bon usage !

L'abécédaire de la charte du promeneur

Animaux : tenez vos chiens en laisse pour la tranquillité de la faune sauvage.

Bruit, dérangement : respectez le silence pour la quiétude de tous : des hommes et de la faune environnante, notamment en période de reproduction (printemps/été).

Cueillette : réfléchissez à votre cueillette, certaines plantes sont protégées et ne doivent pas être cueillies.

Détrituts : gardez une nature propre : ramenez les déchets dans les lieux équipés pour les recycler.

Ecosystème : préservez les écosystèmes fragiles en évitant de piétiner la végétation.

Feu : n'allumez pas de feux. Ils sont strictement interdits pour éviter les incendies, la dégradation des sols et de la végétation environnante.

Garez vos véhicules sur les emplacements prévus à cet effet.

Hors-piste : restez sur les sentiers. N'empruntez en aucun cas les raccourcis.

Itinéraire : rester sur les voies carrossables et n'empruntez pas les pistes forestières munies de barrières en bois.

Code de Conduite du promeneur

« je photographie les fleurs mais je ne les cueille pas. »



« j'utilise les sentiers et n'en sors pas. »



« j'emporte mes déchets. »



« je respecte mon silence et celui des autres. »



« je n'allume pas de feu. »



« j'adopte un comportement respectueux de la nature. »



« je stationne mon véhicule aux emplacements prévus. »

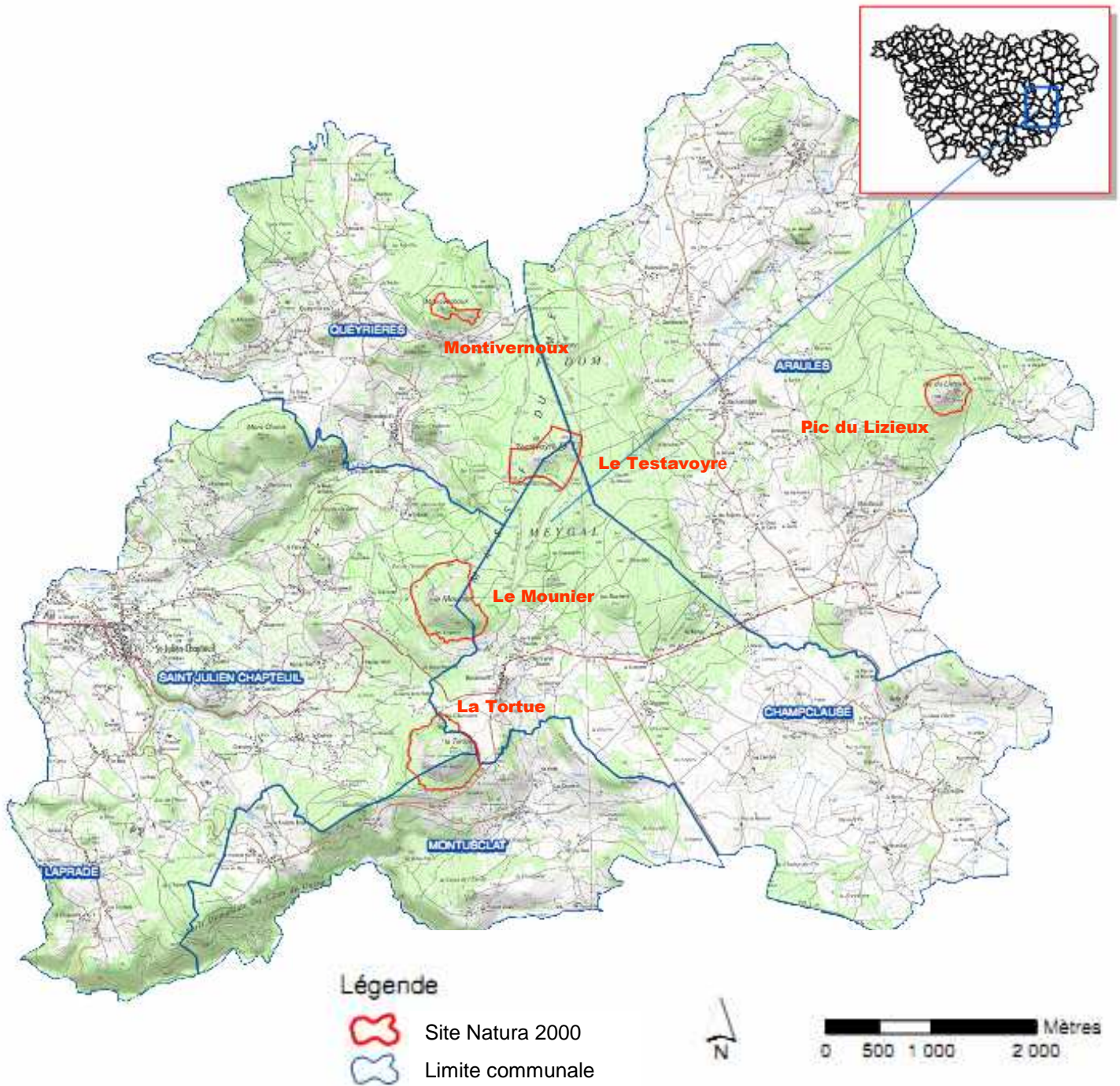
« je ne circule pas en voiture ou à moto dans les zones interdites. »



« j'attache mon chien qui peut déranger la faune sauvage. »



Carte de localisation du site Natura « Sucs du Velay -Meygal » FR 8301086



Synthèse: 5 sucs, Surface du site: 217 ha

Contact :

LE COQUEN Michael

**chargé de mission
Natura 2000
O.N.F. Bureau d'études
Auvergne Limousin**

mickael.lecoquen@onf.fr

Tél: 04.71.06.64.84.

Novembre 2013

publié par :
L'Office National des Forêts
Tél : 04.72.42.01.00.
www.onf.fr
L' O.N.F. est certifié iso 14001

rédaction : LE COQUEN Michael

imprimé sur :
papier PEFC par l'imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines
43000 LE PUY EN VELAY

